

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 juin 2020, à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

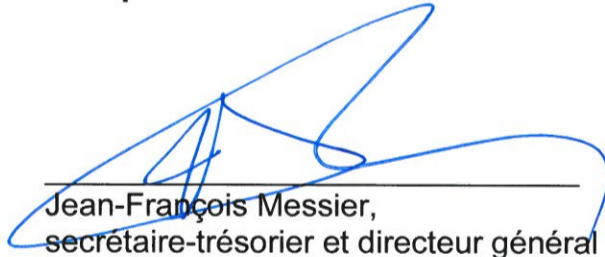
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION POUR UNE DÉPENSE DE 900 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$ - RÈGLEMENT NUMÉRO 728

Ledit règlement numéro 728 a été approuvé le 14 septembre 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un emprunt de 900 000 \$.

Une copie de ce règlement a été mise à la disposition du public et est accessible, pour consultation, sur le site web de la Municipalité de Saint-Zotique.

Le règlement numéro 728 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 17 septembre 2020.

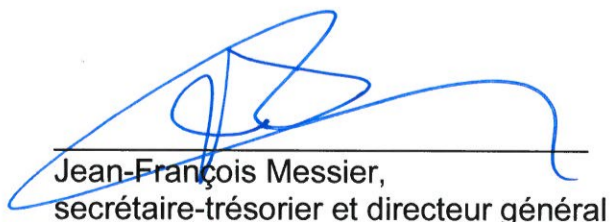


Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 728 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil, en date du 17 septembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 septembre 2020.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général